

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 octobre 2021



Le Sénat vote contre la levée du secret médical en milieu scolaire!

La FCPE accueille avec satisfaction le rejet du Sénat hier de l'amendement visant la levée du secret médical en milieu scolaire. Un choix éclairé qui préserve le droit des enfants et des jeunes.

La FCPE remercie les sénatrices et sénateurs qui ont soutenu cette position.

Elle rappelle également ses revendications concernant la lutte contre la COVID 19 et plus généralement pour l'école :

- de campagnes massives gratuites de dépistage dans les établissements scolaires ;
- de campagnes d'information sur les mesures de prévention face à l'épidémie de la COVID 19 ;
- de recrutements de personnels sanitaires en nombre suffisant dans les établissements scolaires ;
- un véritable plan d'investissement matériel et humain pour l'école.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

<u>Se désinscrire</u>

© 2020 FCPE

Voir la version en ligne